



Nécessité impérative d'engagement Face à la problématique des antennes-relais

Ce que nous voulons pour le bien être des riverains, leur santé et leur patrimoine et l'environnement

CCARRA (Coordination Citoyenne Antennes-Relais Rhône-Alpes) coordonne les collectifs et associations qui le demandent, et qui sont concernés par le problème des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignements des Lieux sensibles, son but est de soutenir les actions menées dans ce but, d'informer le public, d'effectuer des mesures de champs. CCARRA ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, mais d'obtenir que le fonctionnement de cette technologie soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la Santé .

<http://ccarra.revolublog.com/>

Télé : 07.85.42.42.25

Depuis 2012, nous essayons de documenter et d'aviser la population qui était à l'époque au Moyen Âge au niveau de l'information du grand public, les opérateurs ont pu installer leurs antennes-relais comme ils le voulaient, sans résistance des riverains puisque ceux-ci n'étaient pas éclairés, de l'impact de ces ondes électromagnétiques sur le vivant : faune, flore, l'humain, l'aspect de l'environnement, ainsi que sur leur santé. Voir site : voir [Problèmes en Lorraine](#)

Plusieurs Collectifs ont été les déclencheurs du grand réveil des habitants de la Moselle et même de toute la Lorraine, sur ce problème des antennes-relais implantées trop près des habitations : sur les clochers, les toits d'immeubles, (publics ou privés, préférence sociaux), puis le massacre de l'environnement par l'invasion de nombreux pylônes. Ils prouvent de ce fait que les opérateurs n'ont plus le monopole de leur environnement et de leur santé.

Car on sait que les micro-onde pulsées sont nocives, depuis 1945 (Antoine Lacassagne Professeur collège de France service Institut Pasteur), depuis 1981 par la NASA, Le 13 avril 1983 ERDF reconnaît des risques sur la santé, selon un rapport confidentiel, et aussi en 2009 par G. Lasfargues, Directeur général de L'AFSSET devenue Anses, aussi par L'OMS depuis 1973 et mai 2011.
[Les effets des ondes clic.](#)

[Télécharger « PREUVES SCIENTIFIQUES.pdf »](#)

CCARRA existe depuis 2008 et après avoir visité plus de 1000 sites atypiques, nous confirmons le mal être et les problèmes de santé des riverains d'antennes-relais, voir le site : [voir site clic](#)

Les décideurs ont accepté des antennes sur les églises au début de la téléphonie mobile, ils pensaient trouver un bon moyen de prêcher la parole du Christ, par la voix et les écrits sms , mais aujourd'hui cela n'est plus le cas ! l'avancée technologique permet par internet la diffusion d'images, de films contrairement à la vocation de l'église. [Voir ici suite](#)

Plusieurs instances religieuses de toutes confessions informent qu'il faut enlever les antennes relais sur tous les édifices religieux.

Les élus et les candidats, doivent répondre aux vraies questions :

1- Va t'on enlever ces antennes des églises ou dans l'attente des fins de bail baisser les puissances ? les revenus des locations vont-ils à la gestion des Conseils de fabrique ? A la commune ? Au curé ?.

2- Va t'on appliquer le principe de précaution ? [clik](#)

3- Va t'on exiger des opérateurs qu'ils diminuent la puissance d'émissions des micro-onde émanant des antennes-relais, près des sites atypiques (publics et privés) et s'aligner sur les autres 15 pays européens de 0,2 v/m à 6 v/m d'émission au lieu **de 41 v/m et 61 v/m** (décret de mai 2002 obsolète) ?

4- Va t'on empêcher l'implantation d'antennes près des écoles, crèches, maisons de retraite et à moins de 500 /600 m de toutes habitations ? [Voir suite clic](#)

5- Va t'on réguler et empêcher la prolifération des pylônes et exiger la mutualisation des antennes-relais, pour le bien être des riverains leur patrimoine, leur santé ? [Voir ici clic](#)

6- Va t'on être intransigeant envers les implantations anarchiques et préserver l'aspect de l'environnement. (malgré la loi Élan) qui supprime la hauteur des pylônes donc le permis de construire, diminuant le pouvoir des maires.

7- Va t'on avant toutes implantations d'antenne-relais, comme la loi le suggère, informer les riverains avant par des réunions publiques ?.

8- Va t'on demander et exiger de la part des opérateurs un document prouvant l'innocuité des micro-ondes pulsées qu'utilise la téléphonie mobile ?.

(La 2G, 3G, 4G, **5G**) on été mises en route sans études préalables sur le vivant : l'humain, la flore, la faune, quelle va être votre position ?.

Sachez qu'aucun assureur ne couvre les dommages liés aux champs électromagnétiques

9-Va t'on reconnaître l'électrosensibilité :, ils ont dit oui en **2009** **MINISTÈRE DE LA SANTÉ** en **2010 OPECST**, **2011 MDPH** , puis le 8 juillet 2015 la **MDPH** de l'Ariège s'est vue condamnée par le Tribunal de Toulouse et enfin une **DIRECTIVE 2013/35/UE L179/3-23**, **il** y aurait en France entre 660 000 et 6 000 000 de personnes électro hypersensibles.

10-Va t'on supprimer l'[Ordonnance du 25 mars 2020](#)

Qui donne tous pouvoirs aux opérateurs de la téléphonie mobile pour implanter leurs pylônes et antennes relais ou ils le veulent sans la contrainte du permis de construire ?.

Tel est l'objet du [décret du 10 décembre 2018](#). Le texte soumet en effet explicitement ces installations au régime de la déclaration préalable de l'article R. 421-9 du Code de l'urbanisme.

RAPPEL: ce que nous demandons est simple, il faut obtenir des opérateurs qu'ils baissent le taux d'émissions des micro-ondes pulsées de leurs antennes relais, alignées sur les mêmes normes des autres pays européens entre 0,6 volt par mètre et 6 v/m donc moins puissantes et ainsi multiplier les antennes relais plus petites, de cette manière le portable aura une meilleure réception et sera moins nocif en puissance (DAS débit d'absorption spécifique).

Ils ont placé ces petites antennes-relais pour la 5 G mais à des puissances millimétriques de 61 v/m.

Que les opérateurs fassent savoir aux riverains qu'il y aura des antennes relais cachées dans de fausses cheminées, dans les clochers.

Qu'ils respectent une distance acceptable d'implantation.
Qu'il y ait une concertation avec les collectifs ou acteurs sociaux.

Les opérateurs ne veulent pas ils préfèrent avoir une portée lointaine et couvrir un large périmètre d'abonnés à pleine puissance 41 v/m et 61 v/m, multiplier les antennes serait un surcoût !

Les compagnies mondiales n'assurent plus la téléphonie mobile depuis 2000- **AUVA Autriche**, **LOYD**, **AXA**

-Les dommages causés de toute nature par les champs et ondes électromagnétiques.

-Les dommages résultant de la production, par tout appareil et équipement de champs électriques ou magnétiques ou de rayonnements électromagnétiques.

-Le rapport de la Lloyd compare en terme d'assurance l'exposition des champs électromagnétiques à celui de l'exposition à l'amiante.

Quel politique aujourd'hui comprendra ceci ? Pour le bien être des riverains, pour leur santé, leur patrimoine et enfin pour le respect de l'environnement.

Si vous avez été sensibilisé présentez des solutions concrètes, comme le recensement des antennes relais à Metz, empêcher la pose excessive et incontrôlée de ces antennes par les opérateurs téléphoniques. Les citoyens ne savent pas qu'elles sont cachées dans de fausses cheminées, il faut que les habitants ne soient pas mis devant le fait accompli, puis le plus important le respect des normes sanitaires.

Voilà ce que nous voulons entendre des élus, pour cela il est important que les politiques nous fassent confiance, car nous sommes tous concernés par l'évolution rapide de la technologie, veillons à ce que cela ne soit pas au dépend de notre santé et de notre environnement. Sinon les Micro-ondes pulsées de la téléphonie seront et deviendront l'amiante du cerveau.

UN PAS DE GÉANT POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES OU UN PAS INQUIÉTANT POUR LA SANTE.

NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE LE PRODUIT DE NOTRE ENVIRONNEMENT
MAIS CHOISIR L'ENVIRONNEMENT DU PRODUIT QUE NOUS VOULONS

Pour ccarra le 12/04/ 2022
Merci à vous

Président
Jean Rinaldi

